



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & Dnsce

GT audio du 14 décembre 2020

Étaient présents à ce GT :

Pour les représentants du personnel : CGT (Isabelle Dolce-Danjard, Meritxell Stoecklin, Olivier BALZER), CFDT, USD-FO, UNSA et Solidaires.

Côté administration : MM. Testanière, (DI) Pillon (DRT), Kaltembach (pour le DRM), Dionet (DRP), Biasi (RR) et Tubert (CP/BEAT) et Mmes Lacoulonche (GRH) et Claire Etchevery (PLI)

La réunion a débuté à 14h00 et s'est clôturée à 15h30.

Situation au 10 décembre

M. Testanières a débuté par un point statistique sans changement pour cette semaine.

Autorisations pour : 1 jour par semaine : 81 agents

: 2 jours par semaine : 80 agents

: 3 jours par semaine : 64 agents

: 4 jours par semaine : 44 agents

: 5 jours par semaine : 86 agents.

Le DI annonce aucun nouveau cas et 2 agents en septaines (1 dans l'attente d'un test et un dont le test est revenu négatif).

Il fait également un appel à la prudence sur la période, propice aux rassemblements.

Dans la région Occitanie, 5^{ème} semaine consécutive de baisse du nombre de décès. Légère augmentation du nombre de tests positifs (778).

- Concernant le report des congés, pas d'instructions à l'heure actuelle. Les chefs de service seront immédiatement avertis si de nouvelles dispositions sont prévues.

- Pour le couvre-feu à venir : Le DI n'ayant aucune information à cet instant, de nouvelles attestations seront mises à la dispositions des agents travaillant entre 20h et 06h00 du matin.

- Concernant les masques transparents, le CHS-CT34 a validé leur achat mais charge à l'assistant de prévention de se rapprocher de la DRFIP pour récupérer ceux fléchés pour la douane conformément à ce qui a été demandé par vos représentants.

- Pour le transfert d'appel : La CGT a fait remonter le problème du transfert d'appel pour certains agents qui préfèrent un échange par mail avec les opérateurs plutôt qu'un transfert des appels sur leur poste personnel lors des jours de télétravail. Nous demandons une instruction de la DI sur la possibilité d'une souplesse à l'instruction cadre de télétravail DGDDI de 2017. En effet, pour nous l'organisation du travail chez soi actuel répond à la période de crise sanitaire et n'est pas du télétravail de droit commun. Cette demande n'a pas été retenue par le directeur interrégional, estimant que la possibilité de l'anonymat des appels suffisait à rassurer les agents et à exercer la continuité du service public comme en présentiel. Il est

inhérent au fait du télétravail. Il faut que l'agent soit en capacité de répondre aux appels reçus sur son poste de travail dans la limite des horaires de télétravail (horaire d'ouverture du bureau).

L'administration garantit l'anonymat des coordonnées téléphoniques de l'agent.

- Depuis les annonces gouvernementales, aucune instruction ni de la DG ni du ministère de l'intérieur n'ont été données concernant les modalités de contrôle suite à l'ouverture des stations de ski côté espagnol.

Concernant le manque de véhicules, cela contraint les agents à être trop souvent 4 agents par véhicules (MMA, Carcassonne...), Le DI rappelle que la règle est de 3 agents par VL, les CSDS doivent adapter les vacations en ce sens. Un rappel leur sera fait.

- Les réponses concernant les recours gracieux sur la prise de congés suite au décret du 15 avril, sont en cours. Une CAP se tiendra début janvier pour ceux qui n'ont pas eu gain de cause.

Situation des groupes de travail précédents :

La surveillance

Le SNAD-CGT demande une note de service écrite qui autorise de porter dérogation à la note DG du 07/03/2017 sur la doctrine d'emploi du HK, autorisant les agents à n'être que 3 agents par véhicule (porteur HK compris) conformément aux mesures sanitaires mise en place par la DG.

Réponse : pour le directeur il n'y a pas de contradiction. La note prévoit 4 agents minimum pour déployer le hk. Il suffit de les répartir dans plusieurs véhicules.

Quid du contrôle dynamique ??? Il suffira de prévoir un dispositif avec suffisamment d'agent à la réception.

SNAD-CGT : Suite au nouveau protocole d'utilisation des véhicules, prévoyez-vous la distribution de véhicules supplémentaire ? Quelle position RH pour les agents qui ne trouveront pas place dans les véhicules ?

Réponse : La jauge de trois agents par véhicule apporte des problèmes techniques. Il suffit d'adapter le nombre de service (en l'augmentant) ou de réduire le nombre d'agents par service : faire plus de service, sans qu'ils ne se chevauchent.

Les journées ne faisant que 24h et les MDC n'étant pas à l'ordre du jour, nous nous demandons si ce n'est pas là l'occasion pour les agents qui ne trouveraient pas place à bord des véhicules de bénéficier d'heure de sport en service : la course à pied sur l'autoroute, c'est du sport à coup sûr !!!!!

L'utilisation de véhicules préemptés est à l'étude mais uniquement ceux qui sont en plaques françaises.

Dorénavant les équipes sont priées de faire des procédures contentieuses uniquement sur des véhicules en plaque française, en bon état et pratiques afin d'abonder les services surveillance de la direction en véhicules de service !!!!

Le CHS-CT

Le SNAD-CGT demande l'inscription de la COVID-19 comme maladie professionnelle sur l'instruction CITIS

Réponse : La DG est dans l'attente de la transposition du décret dans les semaines prochaines et dans l'attente d'instructions sur le sujet.

Le SNAD-CGT regrette, conformément au règlement intérieur, l'absence du DI, de son adjoint et parfois du DR (ou de leurs représentants) lors des CHS-CT. Nous souhaitons également que soit présent un représentant du PLI lorsque des questions immobilières y sont traitées.

Réponse : Le problème a été identifié et la représentation de la douane va être reconsidérée dans ce sens.

Points hors Covid demandés par les autres organisations syndicales :

- Problématiques de communication à Port-Vendres et Perpignan, il est à l'examen au PLI en relation avec le TSI
- la note du CSDS de PORTA concernant le tabac est suspendue en attente de précisions de la DG.

Dernières minutes-- dernières minutes :

Nous apprenons à l'instant que la commission d'emploi servira de justificatif en complément de l'attestation dérogatoire

Le report des congés 2020 pourra se faire jusqu'au 31 janvier 2021, sauf dispositions existantes plus favorables.

Les agents ne pouvant ouvrir de CET (stagiaires, apprentis, agents publics dont le temps de service est inférieur à une année) bénéficieront d'un report exceptionnel jusqu'au 5 mars 2021.

Le *SNAD-CGT* reste à votre disposition pour tout renseignement et toutes interventions dans cette période très difficile. La rupture du dialogue social entamée avec la direction générale suite aux annonces de transferts de la fiscalité à la DGFIP et la transformation profonde à terme de notre administration, ne nous empêche pas d'être présent dans tout ce qui concerne les réunions sur la crise sanitaire et la santé des agents. Pour nous ces échanges réguliers avec le DI sur la situation COVID ne sont pas l'occasion de reprendre le dialogue social classique (CTSD) avec la direction !

Le prochain GT se tiendra le jeudi 07 janvier 2021

En attendant, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année

Prenez soin de vous !

Isabelle Dolce-Danjard – Meritxell Stoecklin – Olivier BALZER